RCS : PARIS
Code greffe : 7501

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2014 B 13133
Numéro SIREN : 803 043 892
Nom ou dénomination : ABCIS

Ce dépôt a été enregistré le 23/06/2014 sous le numéro de dépôt 55839

1405590204

DATE DEPOT : 2014-06-23

NUMERO DE DEPOT : 2014R055839

N° GESTION : 2014B13133

N° SIREN : 803043892

DENOMINATION : ABCIS

ADRESSE : 3/5 rue Lespagnol 75020 Paris

DATE D'ACTE : 2014/05/14

TYPE D'ACTE : ACTE

NATURE D'ACTE : LISTE DES SOUSCRIPTEURS

LISTE DES SOUSCRIPTEURS DE LA SOCIETE : ABCIS SAS

Identité des souscripteurs	Nombre de parts	Montant des parts	Montant des versements effectués
ITAVI, Institut Technique de l'AVIculture, association, 7 rue du Faubourg Poissonnière 75009 PARIS, Siren 339 155 681	150	100 €	15 000 €
IFIP Institut du porc Association 5 rue Lespagnol 75020 PARIS Siren 775 681 323	150	100 €	15 000 €
Institut de l'Elevage Association 149 rue de Bercy 75012 Paris Siren 302 984 158	150	100 €	15 000 €
TOTAUX	450	100 €	45 000 €

SIGNATURE DU MANDATAIRE

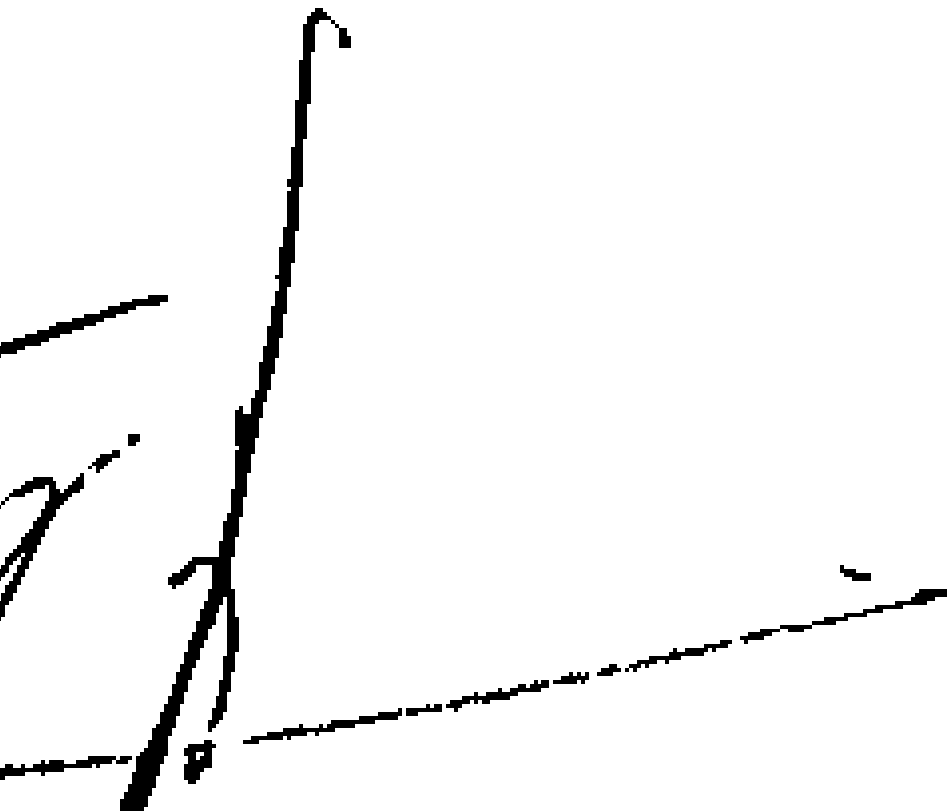


Adresse du Siège social prévu :
c/o IFIP 5 rue Lespagnol 75020 PARIS

lorsque la société

Fait en trois exe

Signature habilité



Institut de
(soit un tier
TOTAL

Commerce et de

2 – L'année socia

Exceptionnellem
de la Société au

En outre, les act
Société seront ra

Le droit à l'attr
réserves, bénéfi
l'usufruitier.

Les associés peu
l'augmentation

Le droit de vote
relatives à l'affec

Le droit de l'as
également être
propriétaire d'ac

Dans tous les ca
lesquelles ils ne

La Société sera
la Société en a
d'approbation d
à la moitié du m
et ce jusqu'au r
été agréée.

qu'il ne pouvait
statuts suffise à

Le Président peu
nécessaires, dan

Les membres so
même verbalem

Il peut égalemen
exécutif.

L'ordre du jour e

Les réunions se
est signé par les

Article 21 – Re

Les Délégués d
exécutif. A cett
l'arrêté des com

Les membres d
cadre des décis
aux associés, da

Article 23 – For

Les décisions des
résultent du co
également faire l

L'ordre du jour

Tout associé ag
requérir l'inscri
moyens de com

L'Assemblée Gé
peut toutefois,
à leur remplace

Les associés ne d

Les décisions sor

indique expressé

Toutefois, les di

Les pertes, s'il e
spécial pour êtr

Chacune des act

La transformati
modification de
d'une décision u

Article 37 – Pu

Les formalités d
Président qui e
recevoir les anno